

CONVENTION DE MECENAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

57 rue de la Kirneck B. P. 40074 - 67142 BARR cedex
représentée par Monsieur Claude HAULLER, Président
Ci-après dénommée l'organisateur

d'une part,

et

Croix Rouge Française de Barr

5 rue des Tanneurs 67140 Barr
Représenté par Madame Wack Florence,
ci-après dénommée Association

d'autre part,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'association « Croix Rouge Française de Barr » apporte son soutien, en 2020, à la création, par la Communauté de Communes du Pays de Barr, **d'un outil pédagogique sous la forme d'un Escape Game abordant la maîtrise de l'énergie et les éco-gestes.**

ARTICLE 2 : Acte de mécénat

Montant : **1000 €**

L'association allouera à la Communauté de Communes du Pays de Barr un don à hauteur de **mille euros**, conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'Article 1, sous la forme d'un mécénat en nature défini à l'Article 4.

ARTICLE 3 : Contreparties de l'acte de mécénat

- Valorisation sur les réseaux sociaux
- Logo dans la communication de l'outil (affiche, programme, guide, kakemono, etc...)
- Valorisation lors des inaugurations
- Participation à l'outil pour les membres de l'association

ARTICLE 4 : Conditions financière

Le versement de la somme se fera par la remise d'un chèque libellé au nom du trésor public avant le 30 novembre 2020.

ARTICLE 5 : Litige

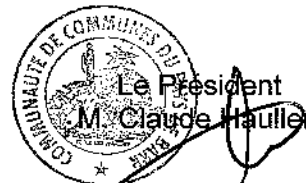
- 5.1 : En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.
- 5.2 : Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et / ou de l'exécution du présent contrat, au Tribunal auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

Fait à Barr, le 15/10/2020
en deux exemplaires originaux



La Présidente
Mme Wack Florence

La Communauté de Communes
du Pays de Barr



Le Président
M. Claude Haüller